



BUDGET 2025

Conseil Municipal du 02/04/2025





SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses et recettes de fonctionnement (en K€)

Dépenses de Fonctionnement		BP 2024	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	14 989	13 889	14 666
012	Personnel	40 328	39 624	41 133
014	Atténuation des produits	4 043	3 935	4 124
65	Autres charges courantes	9 100	8 631	8 877
Total Dépenses de Gestion Courante		68 461	66 080	68 800

66	Frais financiers	2 855	2 573	2 900
67	Exceptionnels	50	10	125
68	Dot. Amortissements et provisions	100	100	160
022	Dépenses Imprévus	0	0	0

Total Dépenses réelles de fonctionnement	71 466	68 763	71 986
<i>Evolution CA 2024 / BP 2024</i>		-3,78%	
<i>Evolution BP 2025 / BP 2024</i>			0,73%

Compte d'ordre	6 300	2 679	4 300
-----------------------	--------------	--------------	--------------

Total Dépenses de Fonctionnement	77 766	71 441	76 286
---	---------------	---------------	---------------

Recettes de Fonctionnement		BP 2024	CA 2024	BP 2025
013	Atténuation de charge	181	248	150
70	Pro. Services du domaine	6 594	7 595	6 236
73	Impôts et taxes	54 149	54 678	54 485
74	Dotations & Subventions	7 124	8 242	6 866
75	Autres Produits de gestion courante	602	770	545
Total Recettes de Gestion Courante		68 649	71 533	68 282

76	Prod. Financiers	982	982	982
77	Produits Exceptionnels	0	20	100
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	193

Total Recettes réelles de fonctionnement	69 631	72 535	69 557
<i>Evolution CA 2024 / BP 2024</i>		4,17%	
<i>Evolution BP 2025 / BP 2024</i>			-0,11%

Résultat de fonctionnement reporté	8 135	8 135	6 729
---	--------------	--------------	--------------

Total Recettes de Fonctionnement	77 766	80 670	76 286
---	---------------	---------------	---------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT





Les charges à caractère général (chap. 011)

14,6M€ (-2,16% par rapport au BP 2024).

Une baisse due à :

- ✓ À la mise en place dès 2021 d'une réorganisation cohérente et efficiente
- ✓ Au transfert de la compétence voirie et éclairage public à VSGP, en année pleine (transfert en sept. 2024)
- ✓ À la baisse, très relative, du prix de l'énergie.

Dépenses en hausse par rapport au BP 2024	Dépenses stables ou en baisse par rapport au BP 2024
Parc automobile : +60K€ comparativement au BP 2024 : mise en œuvre au T1 2025 du système de location et d'autopartage de 13 véhicules électriques (coût : 100K€) et en parallèle, baisse de l'enveloppe du carburant.	Dépenses du service : baisse de 53K€ car non-reconduction des dépenses budgétées pour les événements JOP.
Dépenses d'entretien et maintenance des bâtiments : +31K€.	Dépenses parcs et Jardins : légère baisse de 34K€ pour atteindre 918K€ au BP 2025 en raison changement de périmètre lié au transfert de certaines prestations vers le budget du cimetière.
Médiathèque : +45K€ pour équiper et renouveler le fonds livres et jeux de la ludo-médiathèque	Budget des classes de découvertes stable (191K€) avec 7 séjours prévus.
Dépenses du service informatique : +13K€ (principalement frais de maintenance de plus en plus onéreux).	Maison des Séniors : stable, avec une enveloppe de 151K€ au BP 2025
Budget primes d'assurance en augmentation cette année encore : + 20K€	Dépenses alimentaires stables pour préparation repas écoles et crèches : 1,5M€.



Les charges de personnel (chap. 012)

41,1M€ (+1,99% par rapport au BP 2024)

Tel que décrit dans le rapport du CA 2024, l'augmentation trouve sa source dans l'application des mesures gouvernementales et dans une moindre mesure, par les celles décidées par la collectivité.

Mesures gouvernementales	Mesures de la collectivité
Augmentation des 5 points d'indice au 1 ^{er} janvier 2024 décidée par le gouvernement (+413K€)	Revalorisation du régime d'indemnitaire visant à augmenter le pouvoir d'achat des agents ayant un IFSE inférieur à 150 €, pour passer ce dernier à ce montant minimum en juillet 2024 (+36K€).
Revalorisation du régime d'indemnitaire visant à augmenter le pouvoir d'achat de certains agents notamment, les ATSEM passant de 150 € à 200€ dès janvier 2024 (+43K€).	Le forfait mobilité durable
Le versement de la prime dite « Coquerel » au profit des personnels employés au Centre Municipal de Santé en vue de prendre en considération l'implication des agents dédiés au secteur de la santé (+35K€). <i>A noter que le versement de la prime est pris en charge par l'Etat.</i>	L'accès du personnel à un lieu de restauration (180K€ inscrits au BP 25)
Augmentation du taux de cotisation patronal de la CNRACL de 31,65% à 34,65% (470K€)	Reconduction du partenariat avec VSGP pour les interventions artistiques à l'école (23K€).
Augmentation du SMIC : +2% au 01/11/2024	Bonus attractivité petite enfance (150K€).

A noter, l'assurance du personnel en forte augmentation cette année encore : 485K€ inscrits au BP 2025 (le réalisé 2023 était de 277K€ et celui de 2024 de 427K€).



Atténuations de produits (chap. 014)

Ce chapitre enregistre les reversements de fiscalité au titre du FNGIR et du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC).

- **FNGIR** : 2,3M€ (inscription inchangée depuis 2017)
- **FPIC** : 1 250K€ → en baisse de 350K€ par rapport au BP 2024 pour tenir compte de la décision du Conseil Constitutionnel (nouveau montant de droit commun notifié par la DGFIP à la suite de la décision du CC).



Les autres charges de gestion courante

8,8M€ (9,0M€ au BP 2024)

- ✓ **FCCT** : 4,5M€
 - Impact en année pleine du transfert de la compétence voirie et éclairage public (580K€)
 - Prise en compte dans le FCCT de la participation annuelle anciennement versée au SYLIC (80K€)
 - Prise en compte de la revalorisation des bases fiscales pour la partie du FCCT consacrée au socle fiscal.
- ✓ **Participations** :
 - Participation au syndicat du cimetière Intercommunal de Clamart : 160K€
 - Autres (SIPPEREC, SIGEIF, Autolib' et Vélib') : 134K€
- ✓ **Organismes publics** : 1 222K€
 - CCAS : 1 165K€
 - CDE : 57K€ pour accompagner les projets.
- ✓ **Subventions aux associations** : 1 927K€
 - Subventions octroyées à 86 associations
 - Reconduction de l'enveloppe de secours à hauteur de 50K€.
- ✓ **Divers**
 - Les ANV : 30K€, en nette diminution après un apurement conséquent opéré en 2023 (140K€) et 2024 (160K€).
 - Les indemnités des élus : 285K€,
 - Les abonnements informatiques pour 370K€.



Les charges financières, les charges exceptionnelles et les provisions

Les charges financières : 2,9M€ contre 2,8M€ en 2024.

A noter : le taux moyen de l'endettement est de 3,68% au 01/01/2025, contre 3,74% au 01/01/2024. et 3,78% en 2023.

Les charges exceptionnelles : 125K€

Les provisions : 160K€

- ✓ 100K€ affectés à la soulte relative au stationnement payant à la fin du contrat.
- ✓ 60K€ pour absorber une partie de la prise en charge de l'indemnité fixée par la CAA de Paris suite à la condamnation du syndicat Autolib'.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT





Atténuations de charges, autres produits de gestion courante, produits financiers

Les atténuations de charges (chap. 013)

150K€, essentiellement des recettes de remboursements de charges de personnel.

Les autres produits de gestion courante (chap. 75)

544K€ contre 601K€ au BP 2024, essentiellement les loyers perçus par la Ville et quelques redevances.

Les produits financiers (chap. 76)

982K€, du fonds de soutien , comme chaque année, aide apportée pour la sortie des emprunts structurés.



Les produits des services (chap. 70)

Les recettes sont prévues pour 6,2M€ contre 6,5M€ au BP 2024, soit une baisse de 5,4%.

3 facteurs :

- ✓ Des droits de voirie en diminution de 55% passant de 149K€ en 2024 à 67K€ en 2025 lié au transfert de la compétence voirie à VSGP.
- ✓ Des recettes de FPS en diminution dans la cadre de la baisse tendancielle constatée,
- ✓ Pas de régularisations comptables au BP 2025 demandées par la comptable publique au syndicat intercommunal du cimetière de Clamart (enregistré pour 346K€ au BP 2024).

S'agissant des autres postes sur ce chapitre, les inscriptions restent assez stables :

- ✓ Recettes relatives à la Maison des Séniors inscrites pour 55K€ (identique à 2024).
- ✓ Recettes Maison des enfants sont budgétées à 145K€ (contre 115K€ au BP 2024).
- ✓ Participations familiales des structures de la petite enfance : 1,0M€ (contre 980K€ au BP 2024).
- ✓ Participation des familles au titre de la restauration scolaire : 2,1M€ (versus 2,0M€ au BP 2024).
- ✓ Recettes du stationnement (hors FPS) reversées intégralement au délégataire : 615K€, contre 600K€ au BP 2024.



Impôts et Taxes (chap. 73)

54,4M€ (versus 54,1M€ en 2024).

Fiscalité locale : 41,8M€ (contre 41,3M€ au BP 2024) pour tenir compte de la revalorisation des bases foncières (+1,7%).

Taux des taxes directes locales	
Foncier Bâti (taux de référence) *	25,51%
Foncier non Bâti	29,73%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	24,12% <i>(Plus majoration de 20% sur le montant de la taxe)</i>

A noter : aucune augmentation des taux des impôts locaux.

DMTO : 1,4M€ (prévision inchangée par rapport au BP 2024).

Attribution de compensation à la Métropole : 10,7M€.

Quelques données complémentaires :

- ✓ Reversement de la taxe pour l'électricité : 400 K€.
- ✓ Taxes de séjour : 60 K€.
- ✓ TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) : 70K€.



Dotations, subventions et participations (chap.74)

6,8M€ contre 7,1M€ au BP 2024

- ✓ **Subventions CAF** (à destination de la Petite enfance, accueils de loisirs et Sports) : prévision à hauteur de 2,7M€ au BP 2025 contre 2,9M€ au BP 2024 (la baisse s'explique en raison de régularisations exceptionnelles encaissées en 2024).
- ✓ **Subventions du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre triennal** : 725K€
- ✓ **DGF** : enveloppe inscrite pour 2 760K€, prévision inchangée comparativement à 2024.
- ✓ **Compensations de l'Etat au titre de la fiscalité locale** : 440K€



Les produits exceptionnels et reprise sur provisions

Produits exceptionnels (chap. 77) : 100K€ relatif à la vente du fonds de commerce situé au 39 avenue Paris (acheté au même prix en 2023).

Reprise sur provisions (chap. 78) : reprise en 2025 , en concertation avec la comptable publique, de 193K€ sur provision des risques sur les créances douteuses (441K€ à fin 2024) pour ajustement au risque réel.

Au compte 002 figure la part de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 non affectée à l'investissement, pour un montant de 6 728K€.



SECTION D'INVESTISSEMENT



Dépenses et recettes annuelles d'investissement (en K€)

Dépenses d'Investissement		BP 2024	CA 2024	BP 2025
020	Dépenses imprévus	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	45	0	40
16	Emprunts et dettes assimilés	6 518	6 401	6 857
26 + 27	Acq. Part Fin. & Imob. Fin	0	0	50
Total Dépenses financières		6 563	6 401	6 947

Variation BP 2024 / BP 2025			5,8%
------------------------------------	--	--	-------------

20	Immobilisations Incorporelles	190	43	92
21	Immobilisations corporelles	4 139	2 252	2 672
23	Immobilisations en cours	21 799	12 550	16 410
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0
Total Dépenses d'équipements		26 129	14 845	19 173

Variation BP 2023 / BP 2024			+ 26,6%
------------------------------------	--	--	----------------

454	Opérations aux comptes des tiers	0	0	20
-----	----------------------------------	---	---	----

Total Dépenses d'Investissement		32 692	21 246	26 140
--	--	---------------	---------------	---------------

Recettes d'Investissement		BP 2024	CA 2024	BP 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 305	1 363	1 600
1068	Excédent Fonds Capitalisés	2 100	2 100	2 500
26	Participations et Créances rattachées	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
Total Recettes Financières		3 405	3 463	4 100

Variation BP 2024 / BP 2025			20,4%
------------------------------------	--	--	--------------

13	Subventions d'investissement reçues	4 477	5 095	6 370
16	Emprunts et Dettes assimilées	12 000	7 000	8 000
21	Immobilisations corporelles	0	0	0
23	Immobilisations en cours	100	7	100
Total Recettes d'équipements		16 577	12 101	14 470

Variation BP 2023 / BP 2024			+ 12,7%
------------------------------------	--	--	----------------

454	Opérations aux comptes des tiers	253	244	29
-----	----------------------------------	-----	-----	----

024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0
-----	---	---	---	---

Opération d'ordre		6 320	2 679	4 300
--------------------------	--	--------------	--------------	--------------

Solde d'exécution investissement reporté		6 138	6 138	3 241
---	--	--------------	--------------	--------------

Total Recettes d'Investissement		32 692	24 626	26 140
--	--	---------------	---------------	---------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT





Les dépenses d'équipement (chap. 20,21 et 23)

16,4M€ (et 2,7M€ en RAR)

✓ **Chapitre 20** : essentiellement crédits de frais d'études et d'acquisitions de logiciels.

Crédits nouveaux du BP 2025 : 61K€

- **30K€** frais d'études pour projet un préau pour le forum de l'école Marcel Doret.
- **19K€** affectés à l'achat de licences diverses à destination des services.
- **12K€** sur le budget des espaces verts pour des études de sol.

Les Restes à réaliser (RAR) 2024 sont à hauteur de 61K€.

✓ **Chapitre 21 : 2,1M€ de crédits nouveaux**

- **944K€** pour opérations patrimoniales : paiement solde de l'achat du terrain situé Rue Gabriel Péri.
- **1,1M€** : Divers achats de matériels et équipements (88K€ pour le renouvellement du matériel de la restauration scolaire, 58K€ pour le mobilier scolaire, 50K€ pour le mobilier de la petite enfance, 234K€ pour les équipements informatiques et téléphoniques, 77K€ pour le service sport, 181K€ pour le service Parcs et jardins, 65K€ pour le service Propreté, 14K€ pour des sièges ergonomiques, etc...)

Les RAR 2024 sont à hauteur de 570K€.



Les dépenses d'équipement (chap. 20,21 et 23)

Chapitre 23 → 14,3M€ de crédits nouveaux (liste non exhaustive) :

✓ Ecoles & Crèches :

- 6,3M€ construction de l'école maternelle rue Jean Jaurès
- 33K€ sont ouverts pour la fin des travaux à l'école élémentaire Jules Verne suite aux constatations de mal façons.
- 147K€ pour les travaux prévus à destination des structures de la petite enfance.

✓ Sports et Culture :

- 5M€ construction complexe Ludo-médiathèque
- 300K€ pour la rénovation des vestiaires du club de rugby au stade.
- 50K€ pour des travaux de revêtement acoustique au Cinéma.

✓ Opération végétalisation et réaménagement paysager de la Rue Gabriel Péri : 305K€

✓ Environnement et économie énergie

- 188K€ pour des projets de plantations d'envergure sur différentes voiries de la commune.
- 230K€ pour des travaux de comblement de carrières (sur la parcelle du caniparc à l'angle de la Rue de Fontenay).
- 50K€ pour l'aménagement paysager du rond-point Charles de Gaulle.
- 22K€ pour l'installation de balançoires au Parc André Malraux.



Les dépenses d'équipement (chapitre 20,21 et 23)

✓ Divers :

- Une enveloppe à hauteur de 60K€ pour les travaux d'accessibilité (dont 45K€ pour l'installation de rampes sur les sites de la Maison des Séniors, la Folie Desmares et au chalet du Parc.
- 80K€ pour le remplacement de l'ascenseur à l'Espace Maison Blanche.
- 90K€ de travaux de revêtement de sols au Centre Guynemer.
- 40K€ prévus pour effectuer des réparations à l'externat médico-pédagogique.
- 80K€ pour le remplacement de menuiseries à la Maison des Arts.

Les RAR 2023 sont à hauteur de 1,1M€.



Les dépenses financières

- ✓ **Le remboursement annuel du capital de la dette** : 6,857K€
- ✓ **Les dotations et les fonds divers** : 40K€ → enveloppe pour rembourser les éventuels trop perçus de TAM

RECETTES D'INVESTISSEMENT





Les subventions d'investissement

6,3M€

Liste non exhaustive :

- ✓ **Ecoles & Crèches : 1,6M€**
 - Projet construction école maternelle Rue Jean Jaurès → 2,4M€ inscrits
 - Installation d'une centrale de traitement d'air à l'école des Sablons : 40K€

- ✓ **Sports et Culture : 3,7M€**
 - Construction complexe de ludo-médiathèque → 3,4M€ inscrits
 - Travaux de rénovation du stade municipal → 300K€ inscrits

- ✓ **Economie énergie : 40K€** pour les travaux de rénovation du parc d'éclairage public

- ✓ **Extension vidéo protection : 22K€** inscrits.

- ✓ **Produit des amendes de police : 120K€**



Les autres recettes d'investissement

- ✓ **Les dotations et fonds divers** : 4,1M€
 - FCTVA : 1,6M€.
 - Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 2024 : 2,5M€.

- ✓ **Emprunts et dettes** : 8 M€ inscrits au BP 2025
 - 3M€ emprunt Arkéa sur les 5M€ signés en décembre dernier, dont déjà 2M€ ont été tirés fin 2024.
 - 5M€ de l'emprunt Crédit Foncier signé en 2024 et qui sera tiré au cours du 1er semestre 2025.

- ✓ **Les recettes d'ordre** : 4,3M€
 - 1,5 M€ pour le montant des amortissements.
 - 1,3 M€ pour le montant de l'étalement des indemnités de renégociation des emprunts.
 - 1,5M€ relatif à l'autofinancement prévisionnel.

- ✓ **Au compte 001** figure l'excédent de financement reporté de l'exercice 2024 pour un montant de 3,2 M€.



Conclusion

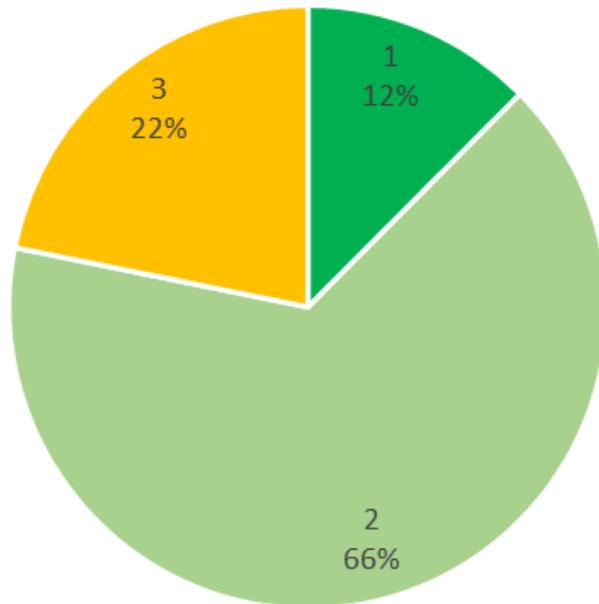
Ce budget a été élaboré sur la base des données connues à ce jour.

Dans ce contexte international et national incertain, la commune poursuit néanmoins, sa feuille de route pour terminer tous les investissements programmés et en cours réalisation.

- ✓ **De 2021 à fin 2024, la commune a investi 34 M€, et avec les investissements prévus en 2025, les investissements cumulés de 2021 à 2025 (fin mandat 3/2026) devraient s'élever à plus de 53 M€.**
- ✓ **Sur cette période, la commune aura perçu 15 M€ de subventions pour les projets d'investissements**
- ✓ **Parallèlement, la commune aura eu recours à 22 M€ d'emprunts nouveaux, et aura remboursé 37,2M€ à fin 2026, désendettant la commune de 15 M€ sur la période 2021-fin 2026.**



INVESTISSEMENTS 25 (crédits ouverts + reste à faire)

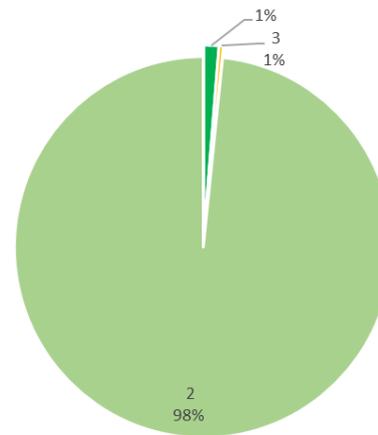


Base de calcul :

Montant d'investissements estimés 2025 : 16 442 821 €

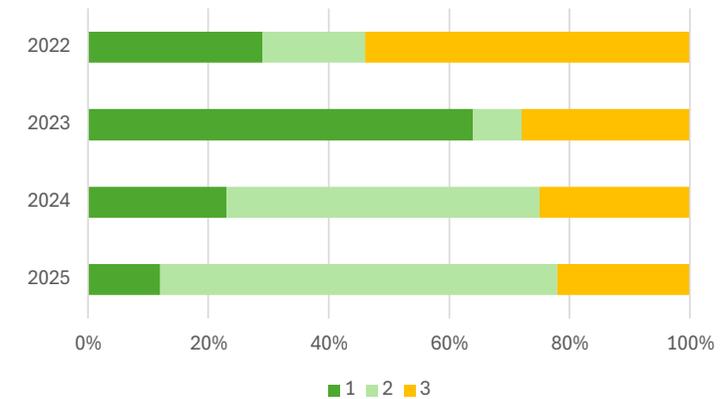
- **Impact positif direct** (végétalisation, rénovation énergétique, mobilités...)
- **Contribue à la transition écologique** (ombrage, nouveaux bâtiments...)
- **Sans impact ou non évalué à date**

SUBVENTIONS 2025



EVOLUTIONS 2022 / 2025

! Comparatif très indicatif : périmètre 25 élargi vs 24 + intégration des RAS 2023 dans BV 2023





VILLE DE
Châtillon